

DECISION DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE



Soisy
sous-Montmorency

Centre communal d'action sociale
AA/AE
2019- 15

PRISE LE 13 AOUT 2019
EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 15 MAI 2014

OBJET : Animation Séniors – Visite guidée du Marché de Rungis et petit-déjeuner Terroir

Le président du centre communal d'action sociale,

Vu les articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 15 mai 2014,

Considérant l'organisation d'une visite guidée du marché de Rungis et d'un petit-déjeuner Terroir, le 26 novembre 2019, pour les personnes âgées de la commune,

DECIDE

De fixer la participation des séniors à 50 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-269501714-20190813-CCAS2019DEC15-AU

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/08/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 13 AOUT 2019



Le président du centre
communal d'action sociale,



Luc STREHAIANO

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT.

Le 13 AOUT 2019